

Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal de Waldighoffen séance du 13/06/2014

Le 13 Juin 2014 à 20 heures, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué le 06/06/2014, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs SCHIELIN Jean-Claude, Maire, RIEGERT Patrick, JERMANN Françoise, HATSCH Serge, WUNENBURGER Anne, WALCH Eric, Adjoints, OSINSKI Eliane, POLZOT François, BILGER Martine, EGLIN Béatrice, MUNCH Patrick, NUSSBAUMER Michel, RUETSCH Karine, FARNEL-POUVREAU Isabelle (arrivée à partir de 20 h 10 - point 3), DIETSCHY Fabien, MARY Etienne, GISSINGER Marie, Conseillers Municipaux.

Membres absents :

Excusés : Mme FRIEDL Jacqueline (procuration à Mme BILGER Martine), M ROYER Frédéric (procuration à M. WALCH Eric)

<i>Date de la convocation :</i>	<i>Nombre de membres :</i>
06/06/2014	• Afférents au Conseil municipal : 19
<i>Date d'affichage :</i>	• En exercice : 19
06/06/2014	• Présents : 17

Secrétaire de la séance : Schwarte Patricia

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 mars 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, MM. Dietschy Fabien, Mary Etienne et Mme Gissinger Marie s'abstenant,

APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 28 mars 2014.

A la majorité (pour : 16 - contre : 0 - abstention : 3) des membres présents et représentés.

2 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 avril 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, MM. Mary Etienne et Mmes Bilger Martine, Ruetsch Karine et Gissinger Marie s'abstenant,

APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 25 avril 2014.

A la majorité (pour : 15 - contre : 0 - abstention : 4) des membres présents et représentés.

3 - Convention de conseil et d'assistance aux collectivités - Commune/ADAUHR

M. le Maire explique à l'Assemblée le rôle exercé par l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR), et les prestations mises à disposition gratuitement au profit des Communes dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme.

M. le Maire présente le projet de convention de conseil et d'assistance avec l'ADAUHR. Il est

identique à la convention signée en 2011.
La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE la convention de conseil et d'assistance aux collectivités proposée par l'ADAUHR.
AUTORISE le Maire à signer cette convention.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

4 - Convention de partenariat pour l'accès au site infogeo68 et l'échange de données géographiques et descriptives sur le territoire du Haut-Rhin

M. le Maire informe que le Département peut mettre à disposition de la Commune l'ensemble des données cartographiques disponibles au Conseil Général.

M. le Maire présente le projet de convention de partenariat pour l'accès au site Infogeo68 et l'échange de données géographiques et descriptives sur le territoire du Haut-Rhin. Ce site permet aux Communes de disposer de l'ensemble des référentiels nécessaires à la gestion d'un Système d'Information Géographique, ainsi qu'à 300 séries de données constituées par le Département et ses partenaires.

Objet de la convention :

La convention a pour objet :

- La définition des modalités d'échange de données géographiques numériques disponibles, en fonction des besoins des signataires ;
- Un accès aux données cadastrales dans les conditions de sécurité et de confidentialité, en conformité avec la CNIL et la déclaration n°1241626 ;
- Un accès pour l'ensemble de données géographiques mis à disposition par le Département du Haut-Rhin sur le site Internet Infogeo68 ;
- La possibilité de gérer des données géographiques par un accès sécurisé à Infogeo68.

Elle précise les obligations réciproques des parties.

La mise à disposition, les échanges et les mises à jour des données cartographiques seront effectués à titre gratuit entre les partenaires.

La convention est valable à compter de la date de sa signature, pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE la conclusion d'un partenariat pour l'accès au site infogeo68.
ACCEPTE les termes de la convention proposée.
AUTORISE le Maire à signer la convention liant le Département du Haut-Rhin et la Commune de Waldighoffen.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

5 - Convention pour la mise à disposition de données numériques relatives aux

réseaux électriques

M. le Maire présente la convention proposée par ERDF pour la mise à disposition de données numériques relatives aux réseaux électriques : tracés des lignes électriques, positions des transformateurs et leurs connexions.

L'objet de la convention est de définir les modalités techniques et financières de la communication des données numérisées des réseaux publics d'électricité entre ERDF et la Commune de Waldighoffen.

Pour chaque communication de plans, le service est facturé 359,40 € HT, soit 356,61 € HT de part fixe et 2,8 € HT de part variable correspondant à 1 € HT par tranche de 10 km de réseau de distribution.

La convention est conclue pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la conclusion de mise à disposition de données numériques relatives aux réseaux électriques.

ACCEPTE les termes de la convention proposée.

AUTORISE le Maire à signer la convention liant ERDF et la Commune de Waldighoffen.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

6 - Désignation des membres des commissions communales

- Commission « associations », pilotée par M. Walch Eric.
Membres conseillers municipaux : Mme et MM. Walch Eric, Riegert Patrick, Royer Frédéric, Osinski Eliane.
Personne associée : M. Nussbaumer David.

- Commission « finances », pilotée par M. Riegert Patrick.
Membres conseillers municipaux : Mmes et MM. Riegert Patrick, Bilger Martine, Polzot François, Eglin Béatrice, Royer Frédéric, Dietschy Fabien.

- Commission « urbanisme », pilotée par M. Riegert Patrick.
Membres conseillers municipaux : Mmes et MM. Riegert Patrick, Munch Patrick, Hatsch Serge, Ruetsch Karine, Eglin Béatrice, Schielin Jean-Claude.

- Commission « cadre de vie et environnement », pilotée par Mme Wunenburger Anne.
Membres conseillers municipaux : Mmes et M. Wunenburger Anne, Nussbaumer Michel, Osinski Eliane, Gissinger Marie, Jermann Françoise.
Personnes associées : Mmes et MM. Brand Roger, Schull Pierre, Laborde Marie, Susselin Nathalie.

7 - Désignation du "correspondant défense"

M. le Maire informe que le correspondant défense a pour rôle de sensibiliser la population aux questions de la défense.

Le Conseil Municipal désigne M. Dietschy Fabien au poste de correspondant défense.

8 - Rue de l'Artisanat : numérotation

M. Riegert explique que l'accès vers le bâtiment abritant le contrôle technique Dekra par le chemin d'Oberdorf a été condamné suite à la construction du nouveau Centre de Secours. L'accès se fait depuis par la rue de l'Artisanat. Cependant, administrativement, tous les bâtiments de ce secteur sont encore rattachés au chemin d'Oberdorf.

M. Riegert propose de rattacher ces locaux à la rue de l'Artisanat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE cette modification.

9 - Création de postes d'agents contractuels sur des emplois non-permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'au terme du 2° alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la collectivité peut recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable pendant une même période de 12 mois consécutifs.

La collectivité se trouvant confrontée chaque année à des besoins de personnel saisonnier dans l'équipe des ouvriers communaux, en raison d'un accroissement saisonnier d'activité, l'autorité territoriale propose par conséquent à l'organe délibérant de permettre la création de 7 emplois relevant du grade d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet à raison de 35 h / semaine dans les conditions fixées par le 2° de l'article 3 précité.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment le 2° de l'article 3 ;

AUTORISE la création de sept emplois relevant du grade d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet à raison de 35 h / semaine, conformément au 2° alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité ;

PREVOIT que le traitement de ces agents contractuels, recrutés au titre du 2° alinéa de l'article 3 précité, s'effectuera par référence à l'échelle afférente au grade, sur l'échelon 1 ;

AUTORISE en conséquence l'autorité territoriale à signer les contrats d'engagement ;

NOTE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents recrutés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

10 - Présentation du programme Momix

M. Walch Eric présente les bilans des deux spectacles montrés en janvier et février 2014 à Waldighoffen, dans le cadre du Festival "Momix en balade".

Le spectacle « Akiko » a été présenté 2 fois.

Montant total des dépenses : 1 790,62 €

Montant total des recettes : 220 €

Bilan financier du spectacle : - 1 570,62 €

Le spectacle « Le petit chaperon jaune, blanc, vert » a été présenté 2 fois.

Montant total des dépenses : 1 718,61 €

Montant total des recettes : 519 €

Bilan financier du spectacle : - 1 208,61 €

Le résultat global de l'opération s'élève à – 2 779,23 €.

M. Walch présente le programme Momix proposé pour 2015 :

Spectacle « Le petit rien ». Deux représentations sont prévues.

Dépenses prévues : 1 149 €

Recettes prévues : 1 000 €

Spectacle « Les contes dits du bout des doigts ». Deux représentations sont prévues.

Dépenses prévues : 3 470 €

Recettes prévues : 1 000 €

Le résultat global de l'opération Momix 2015 est estimé à – 2 619 €

Mme Farnel Isabelle souligne que lors des premières participations au festival, il y avait toujours une représentation en dehors des heures scolaires, et regrette que cela n'ait pas été le cas pour l'édition 2014.

M. Walch Eric répond que ces spectacles s'adressent aux enfants, mais aussi à un public plus large, et que la demande d'une représentation hors heures scolaires va être étudiée.

Les écoles supplémentaires des villages voisins vont également être sollicitées.

11 - Création d'un sentier de découverte

Mme Wunenburger Anne présente le nouveau sentier de découverte réalisé par les élèves de trois classes de l'école, en partenariat avec la Maison de la nature d'Altenach.

Elle présente le parcours prévu du sentier.

Puis elle présente les panneaux interactifs composés par les élèves. Leur emplacement définitif doit encore être déterminé.

Il est demandé qu'une signalétique des trois projets soit mise en place au centre du village, pour les mettre en valeur.

M. Riegert rappelle que ce troisième sentier vient dans la lignée de projets déjà réalisés depuis 3 ans. Ce travail doit être finalisé.

Il présente le bilan financier des 3 sentiers pédagogiques :

Coût des préparations, de l'encadrement et de la coordination : 35 433 €

Coût des panneaux : 13 370,14 €

Subventions perçues du Département : 18 933,75 €

Mme Wunenburger rappelle que le coût de l'encadrement et de coordination du 3^{ème} projet s'élève à 12 393 € et indique que le coût de la fabrication des panneaux est estimé à 3 558,87 € HT.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le devis de la Société Pic Bois, pour la réalisation de panneaux interactifs.

AUTORISE le Maire à régler les dépenses sur les crédits du compte 2128.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

12 - Information des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations

Droit de préemption urbain

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération en date du 04 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note que M. le Maire n'a pas exercé le droit de préemption urbain sur les déclarations suivantes :

- parcelle cadastrée section 02 n°179/46, d'une contenance de 3,73 ares,

- parcelle cadastrée section 02 n°17846, d'une contenance de 7,23 ares,

Terrains bâtis rue du Maréchal Joffre

appartenant à Mme SCHILL Ginette et M. BAEUMLIN Eric

acquéreurs : M. et Mme KRNDIJA Valentin

- parcelle cadastrée section 07 n°433/120, d'une contenance de 7,71 ares,

Terrain non bâti rue Philippe Lang

appartenant à M et Mme PASEK Klaus

acquéreur : M. PINALIE Florent

Marchés publics

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération en date du 04 avril 2014,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la conclusion du marché public suivant :
Acquisition de matériel informatique : Société SABA Informatique, pour un montant de 4 562,00 € HT, soit 5 474,40 € TTC.

13 - Echange de terrains Commune / Resweber Roland

M. le Maire explique à l'Assemblée la localisation de différentes sources d'eau sur le ban de la Commune, dont une source au lieudit Sonnenglantz qui se trouve sur des terrains appartenant à M. Resweber Roland. Une convention de servitude de passage pour une conduite de transport d'eau de source a été signée en 2011 entre la Commune et M. Resweber Roland.

M. le Maire rappelle qu'un projet d'échange de terrains a été initié par le Conseil Municipal précédent, entre M. Resweber Roland et la Commune de Waldighoffen.
La Commune souhaite acquérir la zone de captage d'eau et du regard de collecteur, située au lieudit Sonnenglantz, actuellement sur des terrains appartenant à M. Resweber Roland.
M. Resweber et la Commune ont donné leur accord sur le principe d'un échange de terrains sans soulte.

M. Resweber Roland cède à la Commune les parcelles section 02 n°352 et 353, d'une surface totale de 110 m².
La Commune cède à M. Resweber Roland la parcelle section 09 n°172, de surface totale de 402 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, M. MUNCH Patrick, ayant quitté la salle,

APPROUVE l'échange des parcelles cadastrées :

- **section 02 n°352 (0,80 m²) et section 02 n°353 (0,30 m²) appartenant M. Resweber Roland, cédées à la Commune de Waldighoffen.**
- **section 09 n°172 (402 m²) appartenant à la Commune de Waldighoffen, cédée à M. Resweber Roland.**

FIXE la valeur d'échange totale à 2 002 € sur les bases suivantes :

- **Terrains cadastrés section 02 n° 352 et 353, à 1 820 € l'are, soit :**

Parcelle 352 de 0,80 are : 1 456 €

Parcelle 353 de 0,30 are : 546 €,

soit au total 2 002 €

- **Terrain cadastré section 09 n° 172 de 4,02 ares à 498 € l'are, soit 2 002 €.**

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'échange qui sera établi par Maître Philippe MULLER et toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

AUTORISE le Maire à régler les dépenses correspondantes.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

14 - Acquisition d'un terrain dans le P.V.R. rue des Barons d'Eptingen

M. Riegert Patrick informe du projet d'acquisition d'un terrain de 0,65 m² cadastré section n°07 n°434, appartenant à M. et Mme PASEK Klaus. Ce terrain permet l'élargissement de la rue des Champs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, M. MUNCH Patrick, ayant quitté la salle, **APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section 07 n° 434/120, d'une superficie de 0,65 m², appartenant à M et Mme PASEK Klaus.**

FIXE le prix d'acquisition total à 1 981,20 €, soit une valeur de 3048 € l'are.

AUTORISE le Maire à signer l'acte correspondant, qui sera établi par Maître Philippe MULLER, et toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

AUTORISE le Maire à régler les dépenses correspondantes.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

15 - Désignation des membres des commissions de la Communauté de Communes Ill et Gersbach

Sur proposition de M. le Maire, ont été nommés :

- Commission petite enfance : Mme Jermann Françoise et Mme Osinski Eliane.
- Commission eau, assainissement : M. Riegert Patrick et M. Hatsch Serge.
- Commission administration générale et finances : Mme Bilger Martine et M. Dietschy Fabien
- Commission enfance, jeunesse : Mme Wunenburger Anne, Mme Ruetsch Karine et Mme Farnel Isabelle
- Commission intérêt communautaire, tourisme, impayé, Gerplan, urbanisme : M. Riegert Patrick, Mme Eglin Béatrice, M. Munch Patrick et M. Mary Etienne.
- Commission environnement : M. Riegert Patrick et M. Mary Etienne.

16 - Divers

Nouveaux rythmes scolaires : Mme Bilger Martine informe le Conseil que pour les nouveaux rythmes scolaires, la majorité des écoles de la Communauté de Communes Ill et Gersbach a opté pour la solution de faire classe le mercredi matin, sauf les écoles qui dépendent du collège de Ferrette, qui ont classe le samedi matin. Elle porte à la connaissance du Conseil que le service enfance-jeunesse de la Communauté de Communes Ill et Gersbach prend en charge les enfants des écoles maternelle et élémentaire à l'issue des cours (15h15 - 16h00), en leur proposant un goûter au prix de 1€, puis des activités, la participation des parents aux coûts de celles-ci variant en fonction de leurs revenus.

- Communauté de Communes Ill et Gersbach : Mme Bilger résume les points traités lors de la dernière réunion de la CCIG, notamment l'annonce du démarrage des travaux d'assainissement à Oberdorf en septembre 2014 et l'obligation de réaliser le PLUi dans un

délai très court. Des admissions en non-valeur ont également été votées pour un montant total de 3 000 €.

- Travaux d'assainissement : Des travaux sur le ban de la Commune de Waldighoffen vont être réalisés :

- rue du 19 novembre,
- rue de Ferrette.

Il s'agit de travaux d'amélioration des réseaux existants.

- Nuisances sonores : M. le Maire rappelle les conditions de l'arrêté municipal de lutte contre les nuisances sonores. Il propose d'en étendre l'application au créneau horaire entre 12h00 et 13h00.

- Berges de l'III et Zwiëgbach : Les techniciens du Syndicat mixte de l'III ont inspecté les berges de l'III, ainsi que le ruisseau du Zwiëgbach.

Le Syndicat propose de réaliser en 2015 des travaux de renforcement sur les berges de l'III (partie rue de Roppentzwiller). La consolidation du lit du Zwiëgbach devra faire l'objet d'une étude, les travaux à réaliser pouvant être subventionnés dans le cadre du Gerplan.

- Super U : M. le Maire informe que la liquidation de l'établissement a été prononcée par le Tribunal de commerce.

- Itinéraire cyclable Roppentzwiller – Hirsingue : M. le Maire a rencontré M. Armand Reinhard et les responsables en charge du dossier des pistes cyclables. Une première tranche est prévue pour finaliser le tronçon Waldighoffen, puis une deuxième vers Oberdorf et Grentzingen.

- Fêtes : Il est rappelé la kermesse à l'Ehpad le 21 juin 2014, et la fête de l'école le 20 juin 2014. Les Conseillers sont invités à y participer.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 22 h 55.